

LE VOLET SOCIAL

Axe 4 : Favoriser l'accès au droit commun et permettre l'inclusion sociale

Cet axe est présenté en 4 domaines :

1. Domaine social
2. Domaine insertion économique et professionnelle
3. Domaine scolaire
4. Domaine sanitaire et médico-social

Pour chacun de ces domaines, les objectifs opérationnels définis pour le prochain schéma 2019-2024 sont les suivants :

DOMAINE SOCIAL

- Faciliter l'accès au droit commun par la domiciliation (fiche action 5)
- Poursuivre l'accompagnement social sur les aires d'accueil (fiche action 6)
- Élaborer et mettre en œuvre un Projet Socio-Educatif sur chaque aire (fiche action 7)
- Mobiliser les financements spécifiques existants (fiche action 8)
- Sensibiliser les acteurs aux spécificités du public (fiche action 9)

DOMAINE INSERTION ÉCONOMIQUE ET PROFESSIONNELLE

- Accompagner l'insertion par l'économique (fiche action 10)
- Développer l'insertion par l'emploi (fiche action 11)
- Développer la formation des voyageurs et lutter contre l'illettrisme (fiche action 12)

DOMAINE SCOLAIRE

- Favoriser la scolarisation des moins de 6 ans (fiche action 13)
- Favoriser la scolarisation des collégiens (fiche action 14)
- Objectiver la pratique du CNED (fiche action 15)
- Anticiper l'inscription dans des parcours professionnels (fiche action 16)

DOMAINE SANITAIRE ET MEDICO SOCIAL

- Recueillir et capitaliser les données sanitaires et médico-sociales (fiche action 17)
- Mettre en place des actions de prévention et d'information sur la santé (fiche action 18)
- Prendre en charge les problématiques liées au vieillissement et au handicap (fiche action 19)

Fiche action 5 : Faciliter l'accès aux droits par la domiciliation

Constat :

Rappel réglementaire : la domiciliation relève de la compétence des CCAS en premier lieu. Le Préfet a la possibilité d'agréer des associations à domicilier les publics qu'elles accompagnent. Pour en bénéficier, il faut être sans domicile stable et avoir un lien avec la commune. Le lien avec la commune peut être établi dès lors qu'il y a un passage. La domiciliation est un acte primordial puisqu'il permet l'accès aux droits. Dans le Nord, les CCAS et 2 associations (l'ASNIT et APS) assurent cette fonction. Dans le cadre de sa mission de coordination départementale du dispositif, la DDCS du Nord accompagne les organismes domiciliataires et les usagers. A ce titre, elle a créé une page internet pour accompagner les professionnels et pour permettre aux usagers sans domicile stable de faire valoir leur droit à la domiciliation. Cette page est consultable sur le site www.nord.gouv.fr dans la rubrique « démarches administratives », puis, « toutes les autres démarches ». Il est intéressant de relever sur le Département du nord que :

- les CCAS assurent une fonction réglementaire mais ne développent pas d'outil ou d'action spécifique pour ce public (la réexpédition de courrier devrait, par exemple, être à la charge de l'usager via une offre de la poste) ;
- de manière générale, les CCAS accompagnent dans l'accès et le maintien des droits, mais l'absence de travailleurs sociaux dans certains CCAS peut être un frein à leur prise en charge ;
- la méconnaissance du public issu de la communauté des gens du voyage peut parfois ralentir voire paralyser les démarches de domiciliation ;
- la domiciliation sur les aires d'accueil peut constituer un frein à aller vers le droit commun. Celle-ci n'est d'ailleurs pas autorisée car les aires d'accueil sont considérées comme un domicile non stable. *Elles ne permettent pas l'ouverture de droits à l'allocation logement..*

Objectif général :

- Assurer la domiciliation de l'ensemble des personnes et garantir une couverture territoriale des structures de domiciliation.

Objectif opérationnel :

- Faire évoluer les pratiques de domiciliation sur les aires d'accueil en lien avec le CCAS et les associations agréées vers une suppression des pratiques de domiciliation sur les aires.

Modalités de mise en œuvre :

- Mettre en place un travail de concertation avec les associations, les CCAS et l'UDCCAS pour une domiciliation opérationnelle dans le cadre du schéma départemental de la domiciliation qui sera réécrit en 2019.

Pilotes : DDCS et UDCCAS

Partenariat :

- CCAS
- Associations agréées

Territoire(s) visé(s) : département du nord

Moyens mobilisés :

- mobilisation des acteurs

Calendrier :

- 2019/2020

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de ménages issus de la communauté des gens du voyage domiciliés par les CCAS et par les associations

Fiche action 6 : Poursuivre l'accompagnement social sur les aires d'accueil

Constat : Dans le département du nord, l'accompagnement social des familles dépend des services de proximités (UTPAS, CCAS) et, sur certaines aires d'accueil, de l'intervention d'associations spécialisées.

- La disparité de l'accompagnement social au sein des aires d'accueil sur le territoire génère des poches de précarité et une exclusion pour les familles qui ne sont pas toujours en capacité « d'aller vers » ;
- Le stationnement sur les aires d'accueil n'ouvre pas droit aux allocations logement ni aux chèques énergie bien que les coûts de stationnement sur une aire d'accueil, notamment ceux liés à la consommation des fluides, soient importants et dépassent ceux supportés par des ménages bénéficiant d'un logement social ;
- Cela nécessite l'existence d'une interface par une association dont le rôle est d'accompagner vers les dispositifs de droit commun.

Objectif général :

- Faciliter l'accès aux droits des gens issus de la communauté des gens du voyage et le maintien de ces droits.

Objectifs opérationnels :

- Développer la connaissance mutuelle entre les gens du voyage et les services sociaux de proximité ;
- Travailler sur les disparités d'application du droit dans un contexte de stationnement en habitat mobile terrestre.

Modalités de mise en œuvre :

- Incrire les modalités d'accompagnement social au sein des Projets Socio-Educatifs ;
- Mettre en place un travail de concertation avec les associations, les CCAS, les institutions et administrations pour un accompagnement opérationnel au sein des PSE.

Pilote : DEPARTEMENT/ DDCS

Partenaires associés :

- EPCI ;
- CCAS ;
- Associations.

Territoire(s) visé(s) : département

Moyens mobilisés :

- Financement des associations agréées, Etat, Département, CAF, EPCI et communes

Calendrier : à mettre en œuvre parallèlement à la formalisation des PSE

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'aires d'accueil concernées par un dispositif de suivi spécifique ;
- Nombre d'interventions des professionnels du champ social sur les aires d'accueil.

Fiche action 7 : Elaborer et mettre en œuvre les projets socio-éducatifs

Constat :

Rappel : Conformément à la loi du 5 juillet 2000, tout projet d'aire d'accueil doit comporter un volet relatif aux actions socio-éducatives, formalisé au travers d'un Projet Socio-éducatif (PSE), mis en œuvre et piloté par l'EPCI. Ces actions font partie intégrante de l'accueil des gens du voyage.

Pour l'heure, un seul PSE a été mis en œuvre sur les aires d'accueil. Les principaux obstacles identifiés sont les suivants :

- difficultés à identifier le pilote ;
- méconnaissance du dispositif et de la méthodologie de mise en œuvre par les EPCI ;
- absence de réelle volonté faute d'en connaître la plus-value.

La mise en œuvre de ces PSE dans le cadre du prochain schéma constitue un véritable levier face aux difficultés identifiées.

Objectifs généraux :

- Permettre l'inclusion sociale des habitants de l'aire d'accueil sur le territoire ;
- Développer une connaissance mutuelle entre les gens du voyage et les services de proximité.

Objectifs opérationnels :

- Réaliser des PSE sur chacune des aires d'accueil et terrains familiaux afin de permettre aux acteurs de mobiliser les moyens d'interventions adéquats (cf fiche action 10) ;
- Coordonner les acteurs du territoire qui interviennent dans le champ de l'accompagnement social, de la santé, de l'éducation, de la scolarité, etc.
- Assurer le suivi des ménages et groupes familiaux inscrits dans une demande d'habitat adapté ou de logement.

Modalités de mise en œuvre :

- Mettre à disposition des EPCI une trame et une méthodologie pour la mise en place et le suivi des PSE.
- Mettre en place un comité de suivi par arrondissement.

Pilote : EPCI

Partenaires associés :

- Les services de l'accompagnement social territorialisé : CCAS, CAF, DTPAS, UTPAS, SSD, relais autonomie, centres sociaux... ;
- Le réseau santé : ARS, services hospitaliers, service prévention santé (SPS), Protection maternelle infantile (PMI) ;
- Education Nationale (directeurs d'école et principaux de collège) ;
- Services œuvrant dans le cadre de l'insertion professionnelle : DIRECCTE, mission locale, Pôle emploi, Pôle Insertion Professionnelle et Lutte contre les Exclusions du Département (PIPLE) ;
- Associations intervenant auprès des gens du voyage ;
- Représentants des gens du voyage sur les aires concernées ;
- Équipements de proximité.

Territoire(s) visé(s) :

- EPCI

Moyens mobilisés :

- Projet de document type pour les PSE et/ou réalisation d'un guide pour les EPCI ;
- Moyens de droit commun.

Calendrier :

- L'élaboration d'un Projet Socio-éducatif doit se faire concomitamment à l'ouverture ou à la réhabilitation d'une aire d'accueil.
- Pour les aires déjà occupées, une programmation des PSE est à établir avec une échéance à mi- schéma (2023).

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de PSE réalisés ;
- Nombre de comités de suivi de PSE organisés par an ;
- Nombre de bilans annuels réalisés pour les PSE déjà en place.

Fiche action 8 : Mobiliser les financements spécifiques existants pour les actions d'accompagnement social

Constat :

Les institutions qui proposent des actions à destination des gens du voyage ou des interventions spécifiques sur les aires sont nombreuses : Etat (DDCS), Département, CAF, ARS, DIRECCTE, etc.

Elles s'appuient sur leur réseau interne mais aussi sur un réseau d'acteurs dédiés, souvent associatifs, pour concrétiser ces actions/interventions.

Néanmoins, le maillage des actions à l'échelle départementale reste imparfait avec des aires sans proposition d'actions.

Les raisons sont plurielles : soit du fait du rayonnement partenarial, soit du fait de la non-mobilisation des financements proposés par les institutions.

Objectifs généraux :

- Optimiser les financements ;
- Permettre une meilleure couverture des besoins en accompagnement social des gens du voyage.
- Adapter des dispositifs sociaux d'accompagnement pour faciliter l'inclusion des gens du voyage

Modalités de mise en œuvre :

- Prioriser les financements sur les aires ayant déjà un PSE.
- Permettre au secteur associatif de mieux repérer, dans le paysage institutionnel, les appels à projets ou politiques mobilisables pour ce public.

Pilote : DDCS / DEPARTEMENT DU NORD / CAF

Partenaires associés :

- Organismes associatifs déjà identifiés : AREAS, ASNIT, APS...
- Autre nouvel organisme souhaitant proposer une action dédiée

Territoire(s) visé(s) : Echelles variables (selon action) : départementale, territoriale ou locale en fonction du projet socio-éducatif existant

Moyens mobilisés :

- Financements dédiés par les institutions (subventions Etat, Département, CAF)

Calendrier :

- Durée du schéma avec bilans annuels

Indicateur d'évaluation :

- Evolution des financements mobilisés dans le cadre du tableau partagé entre institutions.

Fiche action 9 : Sensibiliser les acteurs aux spécificités du public

Constat :

- Méconnaissance des modes de vie, des habitudes, du cadre culturel de référence des gens du voyage tant au niveau des élus que des professionnels des différents services ;
- Sentiment d'un manque de reconnaissance de la part d'une partie de la population issue de la communauté des gens du voyage (préjugés négatifs, difficulté pour se faire reconnaître ou à valoriser leur culture).

Objectifs généraux :

- Permettre aux différents acteurs contribuant à la mise en œuvre du SDAHGV de mieux appréhender le cadre culturel mais aussi juridique et administratif relatif aux gens du voyage ;
- Permettre une connaissance et reconnaissance mutuelle entre les gens du voyage et les acteurs œuvrant à la mise en œuvre du SDAHGV.

Objectif opérationnel :

- Agir sur les représentations des professionnels par rapport aux gens du voyage et donner des clés de compréhension du mode de fonctionnement de cette communauté.

Modalités de mise en œuvre :

- Mettre en place des sessions de formations pour le CNFPT à destination des collectivités et des élus
- Mener des réflexions au sein des PSE qui favorisent la connaissance et la reconnaissance mutuelle des publics et des professionnels. (Formalisation d'outils pédagogiques).

Pilote : DEPARTEMENT / EPCI

Partenaires associés :

- Organisme de formation : CNFPT ;
- Associations de représentants des gens du voyage, FNASAT ;
- Structures d'accompagnement social gérant les dispositifs sociaux (CAF, CPAM.., Pôle emploi, missions locales, centres sociaux, écoles de travailleurs sociaux et médicaux-sociaux) ;
- Communes.

Territoire(s) visé(s) : échelle départementale et actions spécifiques locales.

Moyens mobilisés :

- Mécanisme de la formation permanente et professionnelle ;
- Dispositifs de lutte contre les discriminations.

Calendrier : sur la durée du schéma avec des bilans annuels

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de sessions de formation ;
- Nombre d'inscrits aux formations.

Fiche action 10 : Conforter et développer les activités économiques des gens du voyage

Constat :

- Les gens du voyage disposent de savoir-faire avec des pratiques et méthodes spécifiques ;
- Leurs activités varient au fil des saisons ;
- Des réticences ou difficultés existent face aux démarches administratives liées à la création de micro-entreprises.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser la promotion commerciale des activités économiques existantes et les développer dans de nouveaux secteurs émergents ;
- Associer aux pratiques professionnelles des améliorations significatives de leurs conditions d'exercice en termes de sécurité et de santé.

Modalités de mise en œuvre :

- Favoriser la création de micro-entreprises ;
- Former aux pratiques de sécurité dans le cadre de l'activité professionnelle ;
- Faciliter la mixité de l'auto-entreprise et du travail salarié, pour les itinérants en particulier, par des liens avec le monde de l'intérim.

Pilote : DIRECCTE

Partenaires associés :

- Département ;
- Région ;
- Réseau d'accompagnement à la création d'entreprise ;
- Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission Locale ;
- Centres de formation (AFPA, GRETA, centre d'apprentissage ...) ;
- Associations (ASNIT, Sauvegarde, APS...) ;
- Associations de lutte contre l'illettrisme.

Territoire(s) visé(s) : département avec possibilité d'expérimentation au niveau local

Moyens mobilisés : Appels à Projets (Insertion, Emploi, Formation)

Calendrier : durée du schéma avec de bilans annuels

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'auto-entreprises créées ;
- Nombre de personnes ayant achevé une formation

Fiche action 11 : Développer l'insertion par l'emploi

Constat :

- Une activité économique en pleine évolution ;
- Des réticences qui subsistent chez les voyageurs face à l'emploi salarié ;
- Une demande qui émerge de façon balbutiante mais récurrente notamment chez les personnes sédentarisées ;
- L'emploi en intérim est visé en premier lieu car il permet d'augmenter les ressources sans se lier à un employeur ;
- Les savoir-faire et compétences sont valorisables sur le marché du travail : espace vert, bâtiment, travaux publics, aide à domicile, recyclage... ;
- Les contrats d'insertion sont un cadre de travail prioritaire pour l'insertion sur le département du Nord.

Objectifs généraux :

- Permettre le développement du travail salarié

Objectifs opérationnels :

- Construire des passerelles avec le monde de l'emploi (emploi classique, contrat d'insertion, intérim, intérim d'insertion) qui permettent l'accès au salariat par une valorisation immédiate des savoir-faire ;
- Favoriser, par des méthodes adaptées, la formation professionnelle des jeunes adultes ;
- Faire reconnaître les compétences des candidats (voir Axe 3) ;
- Faire émerger le travail des femmes.

Modalités de mise en œuvre :

- Orienter les gens du voyage vers le travail salarié par des méthodes spécifiques, en particulier pour les « sédentaires » (travail à penser en développant un parcours d'insertion spécifique reliant un acteur d'accompagnement de proximité (référent...), un acteur de l'insertion par l'économie, un acteur de la formation, un acteur de la recherche d'emploi et des employeurs potentiels) ;
- Faciliter l'accès au travail des femmes en s'appuyant sur les structures de l'emploi de service, du temps partiel, de l'emploi saisonnier et les structures d'insertion par l'économie ;

- Orienter les jeunes NEET (ni en formation, ni en emploi, ni en stage) dans un Parcours Contractualisé d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) et notamment vers une entrée en Garantie jeunes.

Pilote : DIRECTE

Partenaires associés :

- Département ;
- PLIE ;
- Pôle Emploi, Cap Emploi, Mission locale ;
- Acteurs de l'insertion par l'activité économique ;
- Acteurs de l'intérim ;
- Centre de formation (AFPA, Greta, centre d'apprentissage...) ;
- Associations et organismes d'aide à domicile ;
- Acteurs de l'insertion (*Référents divers*) ;
- Sauvegarde du Nord, APS, ASNIT ;
- Associations de lutte contre l'illettrisme.

Territoire(s) visé(s) : Département avec possibilité d'expérimentation au niveau local.

Moyens mobilisés :

- Moyens de la formation professionnelle ;
- Moyens de l'insertion professionnelle ;
- Moyens d'insertion par l'activité économique, y compris les entreprises de travail temporaire d'intérim ;
- Entreprises de travail temporaire.

Calendrier : Durée du schéma avec des bilans annuels.

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes entrées dans un parcours vers l'emploi
- Nombre de personnes ayant achevé une formation

Fiche action 12 : Développer la formation professionnelle des voyageurs et lutter contre l'illettrisme

Constat :

- Les savoir-faire professionnels sont issus d'une transmission familiale ;
- L'ouverture et la connaissance restent souvent limitées au cadre communautaire ;
- Les connaissances ou les compétences réelles ne sont pas suffisamment valorisées dans des documents tels que les CV ;
- Les activités professionnelles subissent de profondes mutations, rendant ainsi la transmission familiale insuffisante en termes de savoir-faire et obsolète pour un certain nombre d'activités professionnelles. ;
- Les ruptures scolaires précoces constituent un handicap majeur pour l'accès à la formation professionnelle des jeunes.

Objectifs généraux :

- Compléter les compétences et savoir-faire des gens du voyage.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accès des gens du voyage à la formation professionnelle ;
- Adapter les contenus et méthodologie de formation.

Modalités de mise en œuvre :

- Développer un processus de validation des acquis par l'expérience et des savoir-faire informels en l'adaptant en « validation des capacités de gestes professionnels » pour les personnes ne réunissant pas les critères de la VAE ;
- Développer des stages de formation professionnelle pour les jeunes adultes à partir des activités existantes des familles (*espaces verts, bâtiment second œuvre...*) ;
- Valoriser les compétences et les savoir-faire informels des Gens du Voyage, acquis par apprentissage familial, par des formations actions.

Pilote : DIRRECTE

Partenaires associés :

- Pôle emploi, Mission Locale, structures d'insertion par l'activité économique ;
- Département ;

- Conseil régional des Hauts de France ;
- Centre de formation (AFPA, Greta, centre d'apprentissage...) ;
- Sauvegarde du Nord, APS, ASNIT ;
- Associations de lutte contre l'illettrisme.

Territoire(s) visé(s) : département

Moyens mobilisés :

- Moyens de la formation professionnelle ;
- Moyens de l'insertion professionnelle ;
- Moyens de l'insertion par l'activité économique.

Calendrier : durée du schéma avec des bilans annuels

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre de personnes ayant achevé une formation
- Nombre de dossiers de validation des acquis et de l'expérience recevables

Fiche action 13 : Favoriser la scolarisation des moins de 6 ans

Constat :

- La scolarisation en maternelle est un premier facteur de réussite dans les parcours éducatifs des enfants ;
- la scolarisation dès 3 ans nécessitera un travail important de sensibilisation, les enfants étant, pour des raisons notamment culturelles, faiblement scolarisés avant 6 ans.

Objectif général :

- Développer la scolarisation en maternelle des enfants présents sur les aires d'accueil et sur les terrains familiaux.

Objectif opérationnel :

- Accompagner la mise en œuvre de l'obligation d'instruction dès l'âge de trois ans.

Modalités de mise en œuvre :

- Inciter à la scolarisation à l'école maternelle, par un travail partenarial auprès des parents et une approche collective en lien avec l'action de l'Inspection de l'Education Nationale.
- Mettre en place, dans le cadre des PSE, des actions de sensibilisation à la scolarisation des moins de 3 ans à destination des familles (sensibilisation au sens de l'accès précoce aux savoirs, rencontre avec les personnels enseignants, présentation des lieux de vie scolaire).
- Mobiliser l'action OEPRE « ouvrir l'école aux parents » :
 - organiser des temps d'accueil des enfants, avec leurs parents, dans les classes ;
 - prévoir un calendrier d'accueil, favorisant un accueil progressif des enfants au sein des classes.
- Organiser un temps de rencontre avec des groupes d'enseignants pour travailler sur leurs représentations des gens du voyage ;

L'élaboration du Projet Socio-éducatif est une réelle occasion d'établir un diagnostic des besoins et de co-construire des programmes d'actions.

Pilote : EDUCATION NATIONALE

Partenaires associés :

- CAF ;
- Centres sociaux, associations locales ;

- Écoles de secteurs ;
- Département du Nord (DTPAS – UTPAS – PMI) ;
- Associations (Sauvegarde du Nord, APS, Association d'Aide à la Scolarisation des Enfants Tziganes ASET) ;

Territoire(s) visé(s) : département

Moyens mobilisés :

- moyens de l'Éducation Nationale ;
- financements CAF sur l'accompagnement à la parentalité.

Calendrier : toute la durée du schéma avec des bilans annuels

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'enfants de trois ans à 6 ans inscrits à l'école par aire d'accueil et par terrains familiaux ;
- taux de fréquentation ;
- Nombre d'actions collectives en direction des gens du voyage.

Fiche action 14 : Favoriser la scolarisation des collégiens présents sur les aires d'accueil et sur les terrains familiaux

Constat :

- La scolarisation au collège est particulièrement faible.
- Cette rupture scolaire commencée en fin de primaire est particulièrement forte dès la cinquième.

Objectif général :

- Développer la scolarisation au collège

Modalités de mise en œuvre :

- Optimiser le continuum école-collège dans les parcours des élèves par une action concertée.
- Mettre en réseau les acteurs qui gravitent autour des familles (notamment les familles sédentaires)..
- Renforcer la mobilisation des dispositifs d'accompagnement déjà existants à l'école et au collège (devoirs faits, accompagnement personnalisé ...).
- Mettre en place un dialogue avec la famille lors des ruptures de parcours pour éviter la déscolarisation.
- Accompagner l'entrée au collège de manière adaptée en lien avec les maîtres du premier degré, les chefs d'établissement et les acteurs de proximité.

Pilote : EDUCATION NATIONALE / CASNAV

Partenaires associés :

- Département du Nord (DEFJ/DTPAS) ;
- CAF (dispositifs de financement de type CLAS) ;
- Centres sociaux, associations locales ;
- Établissements de secteurs ;
- Associations de gens du voyage, Sauvegarde du Nord, APS...ASET.

Territoire(s) visé(s) : département

Moyens mobilisés :

- Dispositifs d'accompagnement personnalisés ;
- Moyens de l'éducation nationale ;
- Financements CAF (dispositifs de financement de type CLAS).

Calendrier : durée du schéma avec des bilans annuels

Indicateurs d'évaluation :

- Réalité de la courbe de scolarisation au collège ;
- Taux de réussite au Certificat de Formation Générale, au Diplôme national du Brevet DNB et DNB pro et l'orientation post 3^{ème}.

Fiche action 15 : Objectiver la pratique du CNED

Constat :

La scolarisation des enfants issus de la communauté des gens du voyage est inscrite dans le même cadre que pour l'ensemble de la population française. La spécificité du voyage est prise en compte par la possibilité d'une scolarisation à distance (CNED). Une circulaire de 2012 vient en préciser les modalités. L'enseignement à distance est ainsi décrit « comme pouvant être ponctuellement envisagé, partiellement ou totalement, pour permettre la scolarité de ceux dont la fréquentation scolaire assidue est rendue difficile par la très grande mobilité de leur famille. » La circulaire souligne que « cette solution ne saurait être le mode habituel de scolarité, mais peut être activée dans des cas avérés de déplacements fréquents »

Le diagnostic dans le Nord est partagé au niveau national :

- la scolarisation par le CNED est largement utilisée y compris pour les sédentaires ;
- si elle a été une première passerelle vers l'accès aux savoirs, elle est désormais une alternative à la scolarisation classique ;
- la scolarisation par le CNED vient se substituer à la scolarisation classique principalement au collège malgré une scolarisation classique au primaire ;
- l'acquisition de connaissances est trop limitée pour que les enfants acquièrent un niveau minimum à la fin de la scolarité obligatoire.
- cela est un frein majeur à l'accès à la formation et à l'insertion professionnelle.

Objectif général :

- Augmenter la fréquentation au collège

Objectifs opérationnels :

- Réduire progressivement la scolarisation par le CNED de tous les enfants considérés comme sédentaires ou pouvant être scolarisés dans le système classique.

Modalités de mise en œuvre :

- Créer une commission de suivi des attributions sur critères précis du CNED – associant différents partenaires (DSDEN, mairies, référents CASNAV, associations, représentants GDV dans la mesure du possible) et animée par les services de l'Éducation Nationale ;
- Construire un suivi local de la scolarisation à distance par la mise en place d'actions de soutien scolaire régulier en dehors des heures scolaires en s'appuyant sur le réseau associatif ou sur les NTIC ;

- Mettre en place un processus d'évaluation du niveau des élèves bénéficiant du CNED à la fin de chaque année qui soit considéré comme un examen de passage dans la classe supérieure, d'un éventuel redoublement ou bien d'une orientation vers une scolarisation classique.

Pilote : EDUCATION NATIONALE

Partenaires associés :

- Centres sociaux, associations locales, ;
- Département du Nord,
- Établissements de secteurs,
- Associations de gens du voyage, APS, Sauvegarde du Nord, ASET, ASM ;
- CASNAV ;
- La boîte à lire.

Territoire(s) visé(s) : département

Moyens mobilisés :

- Moyens de l'Education Nationale

Calendrier :

- Durée du schéma avec des bilans annuels

Indicateurs d'évaluation :

- Evolution du nombre de demandes et d'attributions de CNED ;
- Nombre d'enfants évalués dans le cadre du CNED ;

Fiche action 16 : Anticiper l'inscription des gens du voyage dans les parcours professionnels

Constat :

Le parcours des adolescents est en général le suivant :

- Abandon progressif de la présence scolaire qui devient une généralité vers la fin de la 5^{ème} ;
- L'orientation professionnelle se fait au mieux par l'intégration dans l'activité du groupe familial et se cristallisera uniquement sur les transmissions de savoir-faire ;
- Une perte accélérée des acquis scolaires qui constitue un frein majeur à toute action d'insertion ou de formation professionnelle.

Objectif général :

- Maintenir les adolescents en rupture scolaire dans un cursus d'accès aux savoirs pour permettre une inscription future dans l'apprentissage professionnel.

Modalités de mise en œuvre :

- Construire un parcours d'apprentissage et de découverte professionnelle en s'appuyant sur les dispositifs du collègue (pour les élèves qui en relèvent, via la commission Départementale d'Orientation) ;
- Créer les modalités d'alternance scolaire qui facilitent les périodes de formation en milieu professionnel dès 14 ans ;
- Formaliser un accompagnement des auto-entrepreneurs dans un rôle de maître de stage.

Pilote : EDUCATION NATIONALE

Partenaires associés :

- Centres sociaux, associations locales,
- Département du Nord,
- Région Hauts-de-France
- Établissements de secteurs,
- Associations de gens du voyage, APS, Sauvegarde du Nord, ASET, ASM.
- Services de prévention

- Chantiers d'insertions, Artisans locaux, Entreprises familiales ;
- Communes.

Territoire(s) visé(s) : département

Moyens mobilisés :

- Éducation Nationale

Calendrier :

- Durée du schéma avec des bilans annuels

Indicateurs d'évaluation :

Nombre de jeunes inscrits dans une formation CAP, bac pro ;

Obtention des diplômes ;

Fiche action 17 : Recueillir et capitaliser des données concernant la santé

Constat :

- Certaines réticences vis-à-vis du corps médical peuvent générer des mauvais usages et des automédications voire un évitement total des soins ;
- La sauvegarde du Nord a identifié la santé comme axe prioritaire de son intervention, et plus particulièrement la prévention en matière d'addiction et le recours tardif aux soins ;
- Les problématiques de santé des gens du voyage ne font pas l'objet d'études spécifiques permettant d'améliorer la connaissance des professionnels et ainsi de répondre à leurs besoins en matière de santé publique.

Objectifs généraux :

- Réaliser un diagnostic sanitaire ou médico-social à l'échelle du schéma via un organisme associatif ;
- Mieux connaître les problématiques santé des gens du voyage et les besoins en accompagnement et en médiation ;
- Renforcer les actions de médiation sanitaire en direction des gens du voyage.

Modalités de mise en œuvre :

Mobiliser un organisme associatif qui :

- Identifie les besoins en santé des publics gens du voyage ;
- Identifie les actions menées en direction des gens du voyage ;
- Définit les contours d'un programme de médiation en santé ;
- Définit un programme d'actions cohérent.

Dresser un diagnostic santé en direction des gens du voyage à l'échelle régionale (FNASAT et Santé Publique France).

Pilote : Etat

Partenaires associés :

- FNASAT
- Santé Publique France
- Département du Nord - DTPAS (Service Prévention Santé /Protection Maternelle Infantile)
- Professionnels et structures de santé

- Sauvegarde du Nord, APS
- Associations

Territoire(s) visé(s) : département

Moyens mobilisés :

- PRAPS 2018- 2022
- Programme National de Médiation en Santé

Calendrier :

- Deux premières années du schéma

Fiche action 18 : Mise en place d'actions de prévention et d'information sur la santé

Constat :

- Le rapport à la santé des gens du voyage est spécifique : craintes, conduites d'évitement, auto-médication, recours tardifs aux soins ;
- L'itinérance des personnes peut être un frein au suivi médical (obligation de médecin traitant, suivi de traitements longitudinaux).

Objectifs généraux :

- Mettre en place des actions visant à améliorer la santé

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place des actions visant la prévention des addictions ;
- Renforcer le lien avec les acteurs de la santé (médecins, hôpitaux, intervenants à domicile, PMI...) ;
- Développer et normaliser le suivi préventif des futures mères et jeunes enfants ;
- Réduire le recours tardif au soin ;
- Prévenir les mauvais usages (automédication, sur-médication...).

Modalités de mise en œuvre :

- Intégrer les services de santé publique aux travaux réalisés dans le cadre du PSE afin d'assurer une action pérenne sur les terrains et ainsi créer la relation de confiance nécessaire au travail avec les familles ;
- Développer une approche de conseil et de prévention médicale précoce. Elle peut se faire en s'appuyant sur les consultations classiques ;
- Favoriser l'accès aux consultations et aux vaccinations du SPS ;
- Assurer une sensibilisation et une formation auprès des professionnels sur les représentations de la santé des gens du voyage.

Pilote : Etat

Partenaires associés :

- FNASAT
- Santé Publique France

- Département du Nord (PMI/SPS)
- Professionnels et structures de santé
- Sauvegarde du Nord, APS
- Associations

Territoire(s) visé(s) : échelle départementale

Moyens mobilisés :

- Programme National de Médiation en Santé

Calendrier :

- Deux premières années du schéma pour la mise en œuvre
- Bilan et suivi annuel

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions de terrain
- Nombre de formations données

Fiche action 19 : Prendre en charge les problématiques liées au handicap et au vieillissement

Constat :

La situation des gens du voyage au regard de la perte d'autonomie est la suivante :

- Ils assurent une solidarité au sein des groupes familiaux qui permet la prise en charge des personnes dépendantes (handicap, vieillissement) ;
- Le placement en établissement est ainsi largement évité ;
- Cependant, face à l'érosion de l'itinérance et d'une partie de ce qui constitue le mode de vie des voyageurs, la prise en charge n'est plus systématique ;
- Les conditions de vie ne sont plus adaptées aux problématiques liées à la dépendance ;
- De nouvelles pathologies liées au vieillissement apparaissent du fait d'une augmentation de l'espérance de vie ;
- Les traitements et le suivi de ces pathologies s'avèrent rapidement incompatibles avec la vie sur les aires, et interrogent la pratique de l'itinérance et le besoin en habitat adapté.

Objectifs généraux :

- Prévenir la perte d'autonomie.
- Mieux prendre en compte les problématiques spécifiques liées à la perte d'autonomie conjuguée à la sédentarisation.

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'accès au droit et leur maintien (APA, retraite, PCH...) ;
- Développer les évaluations in situ (problématiques spécifiques liées à ce type d'habitat), les interventions médicales et les dispositifs de maintien à domicile sur les sites d'habitat ;
- Sensibiliser et former les intervenants médicaux aux spécificités des voyageurs.

Modalités de mise en œuvre :

- Développer des outils pour permettre l'accès et le maintien des droits des personnes âgées et handicapées (permanence, accompagnement sur les terrains...) ;
- Mise en place d'actions passerelles entre les services de soin à domicile et les gens du voyage ;
- Mise en place d'un travail d'information auprès des gens du voyage pour la prévention du vieillissement (perte d'autonomie, évolution des conditions d'habitat, réflexion sur le placement en établissement spécialisé...).

Pilote : Département du Nord (DOSAA)

Partenaires associés :

- Centres hospitaliers, Services de soins à domicile, service de prévention santé,
- Associations de gens du voyage, Sauvegarde du Nord, APS,
- MDPH et services autonomie du Département

Territoire(s) visé(s) : département

Moyens mobilisés : Moyens de droit commun

Calendrier :

- Durée du schéma avec des bilans annuels

Indicateurs d'évaluation :

- Nombre d'actions sur les terrains ;
- Nombre de sites concernés ;
- Nombre de contacts avec les Relais-Autonomie.